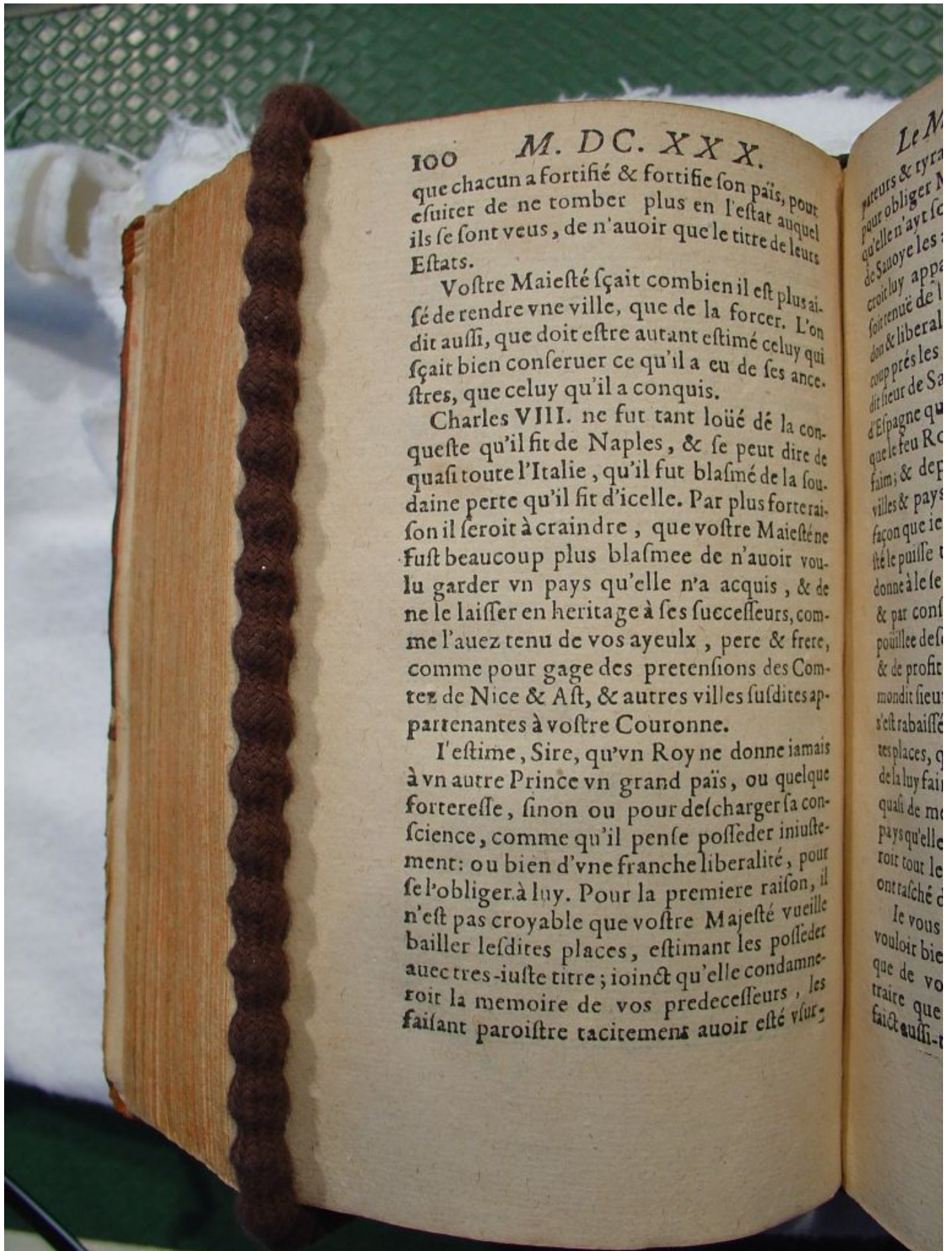


1630\_100.jpg



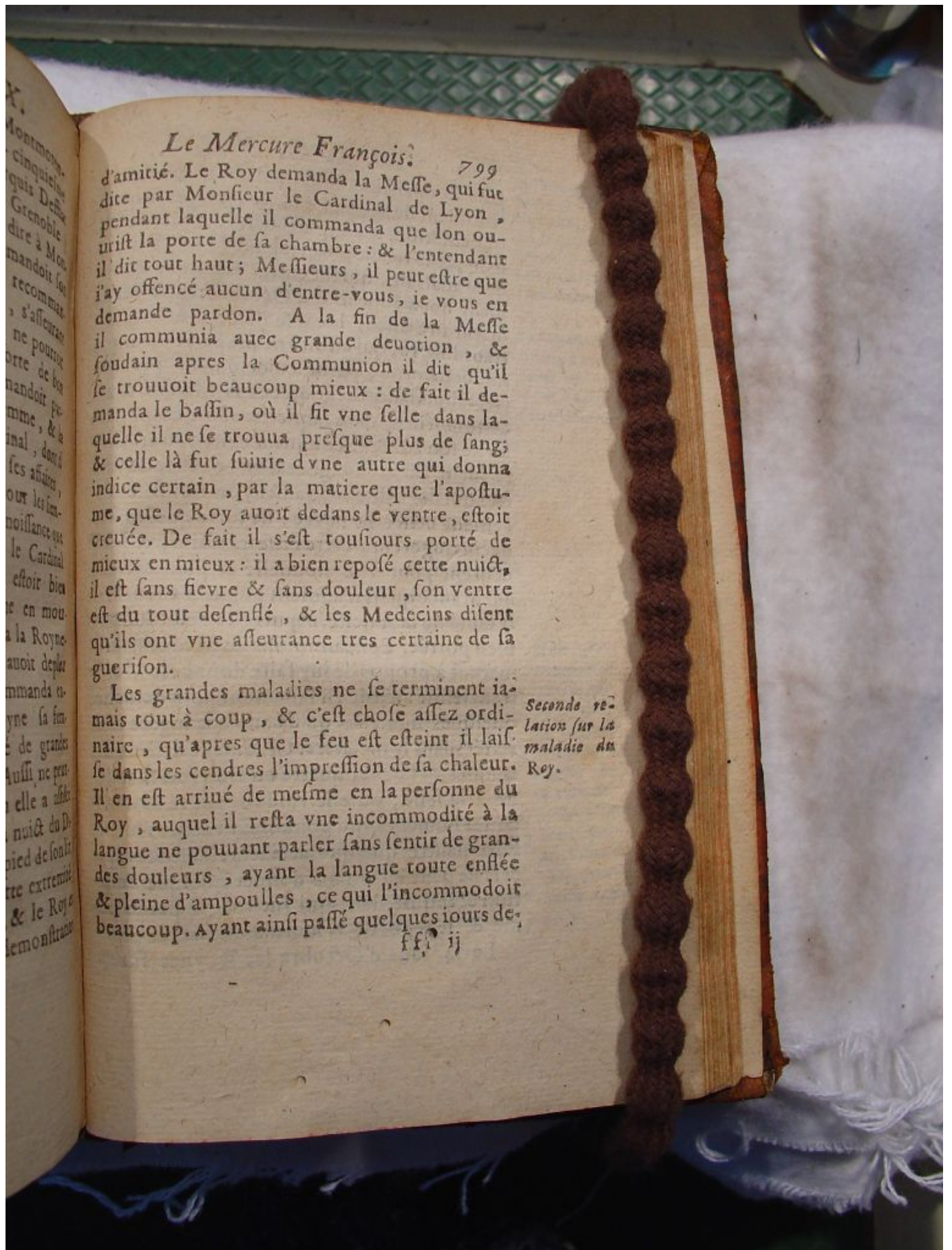
100 M. DC. XXX.  
que chacun a fortifié & fortifié son païs, pour  
esviter de ne tomber plus en l'estat auquel  
ils se sont veus, de n'auoir que le titre de leurs  
Estats.

Vostre Maiesté sçait combien il est plus ai-  
sé de rendre vne ville, que de la forcer. L'on  
dit aussi, que doit estre autant estimé celuy qui  
sçait bien conseruer ce qu'il a eu de ses ance-  
stres, que celuy qu'il a conquis.

Charles VIII. ne fut tant loüé de la con-  
queste qu'il fit de Naples, & se peut dire de  
quasi toute l'Italie, qu'il fut blasmé de la sou-  
daine perte qu'il fit d'icelle. Par plus forte rai-  
son il seroit à craindre, que vostre Maiesté ne  
fust beaucoup plus blasmée de n'auoir vou-  
lu garder vn pays qu'elle n'a acquis, & de  
ne le laisser en heritage à ses successeurs, com-  
me l'avez tenu de vos ayeulx, pere & frere,  
comme pour gage des pretensions des Com-  
tez de Nice & Ast, & autres villes susdites ap-  
partenant à vostre Couronne.

I'estime, Sire, qu'un Roy ne donne iamais  
à vn autre Prince vn grand païs, ou quelque  
forteresse, sinon ou pour descharger sa con-  
science, comme qu'il pense posséder iniuste-  
ment: ou bien d'une franche liberalité, pour  
se l'obliger à luy. Pour la premiere raison, il  
n'est pas croyable que vostre Majesté vueille  
bailler lesdites places, estimant les posséder  
auec tres-iuste titre; ioinct qu'elle condamne-  
roit la memoire de vos predecesseurs, les  
faisant paroistre tacitement auoir esté vltur-

1630\_799.jpg



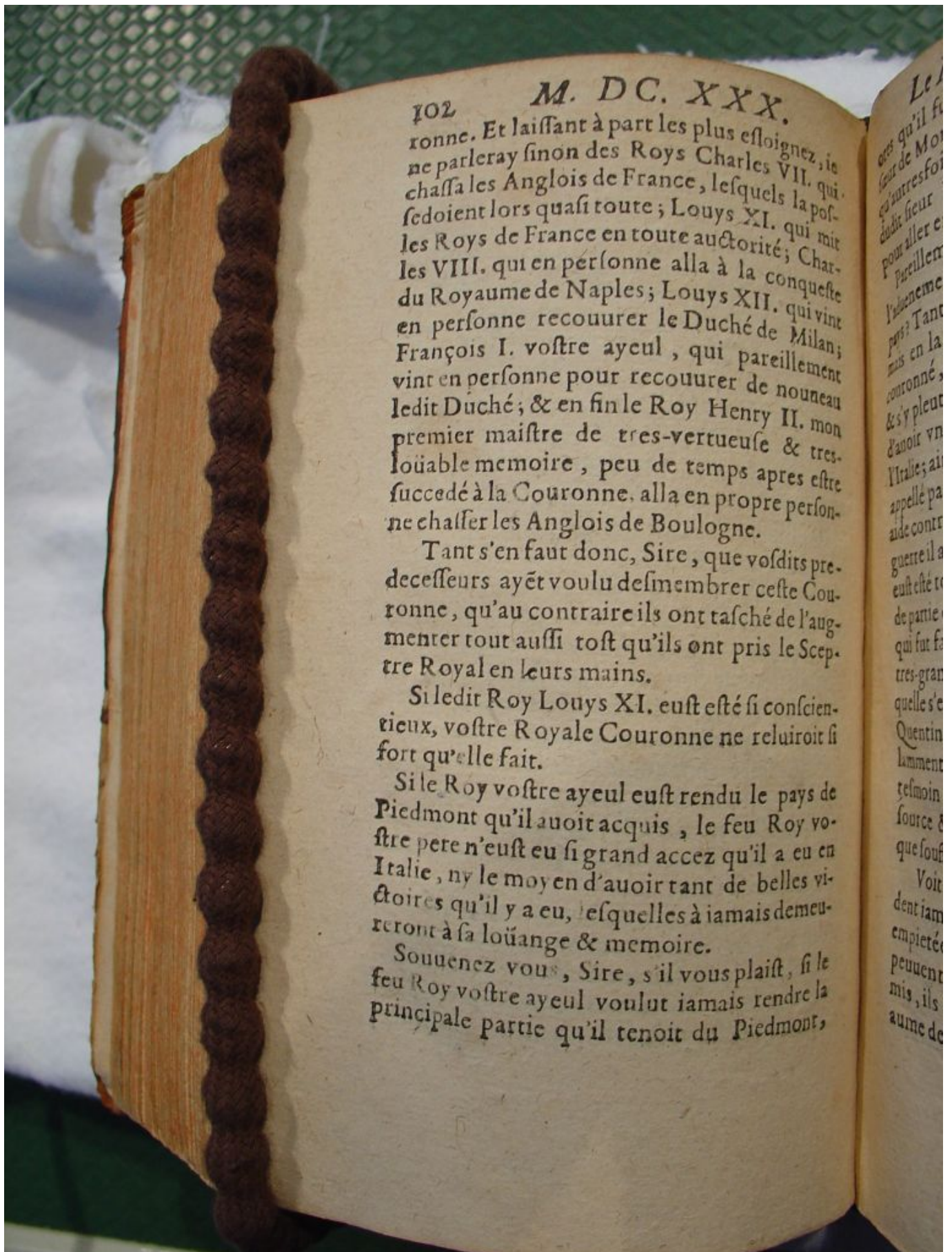
*Seconde relation sur la maladie du Roy.*

ff. ij

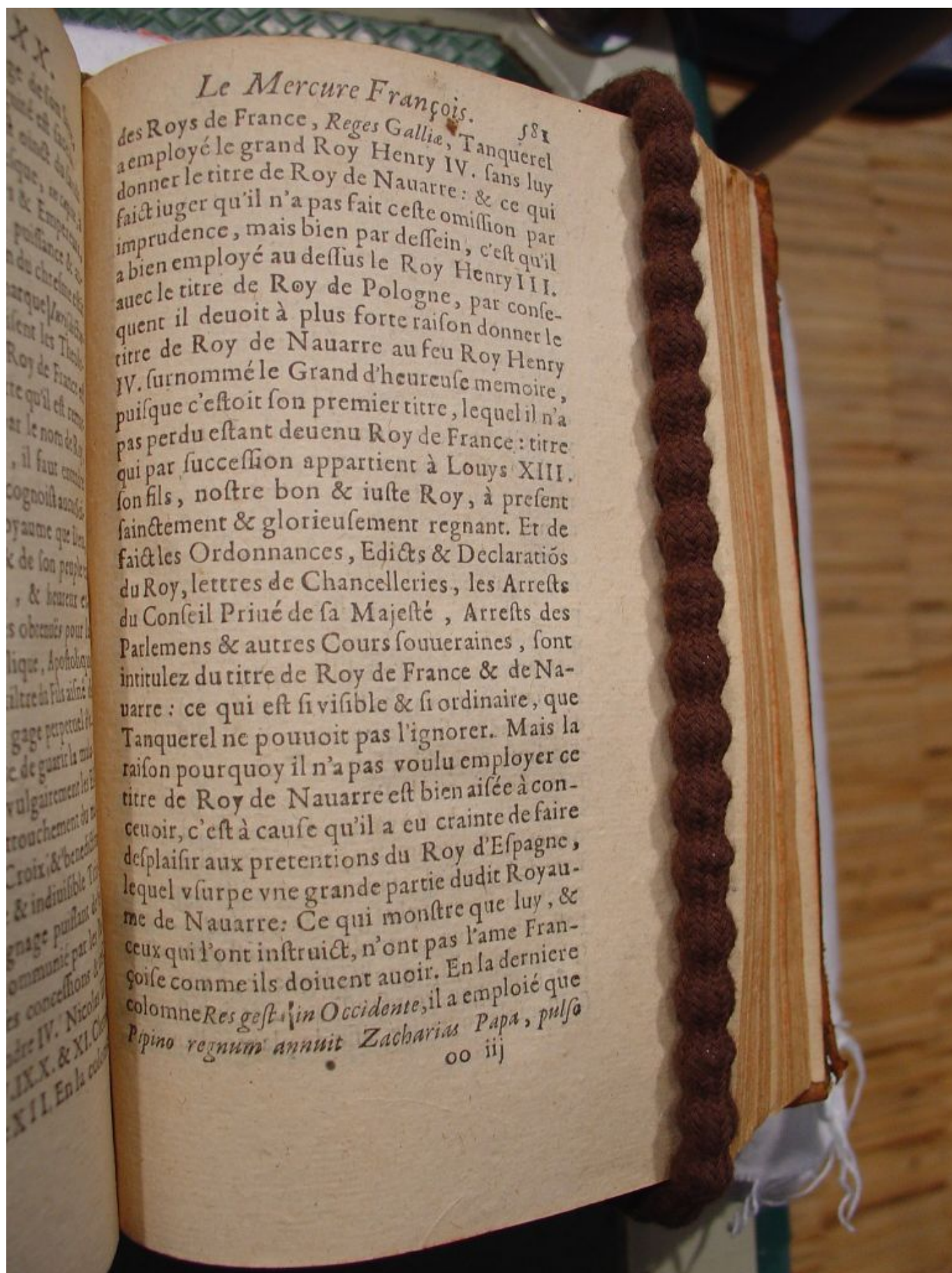
1630\_101.jpg



1630\_102.jpg

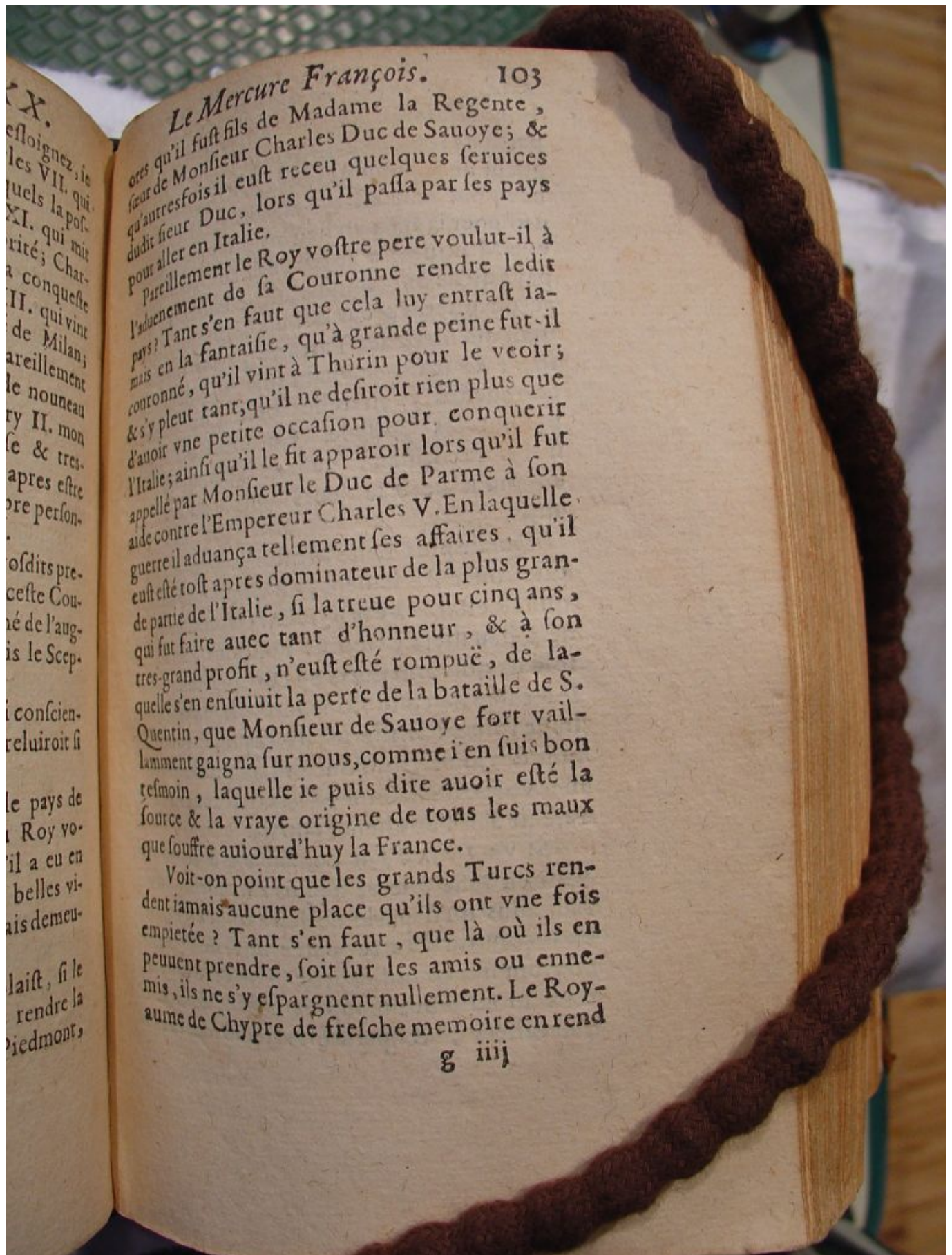


1630\_573\_09\_581.jpg

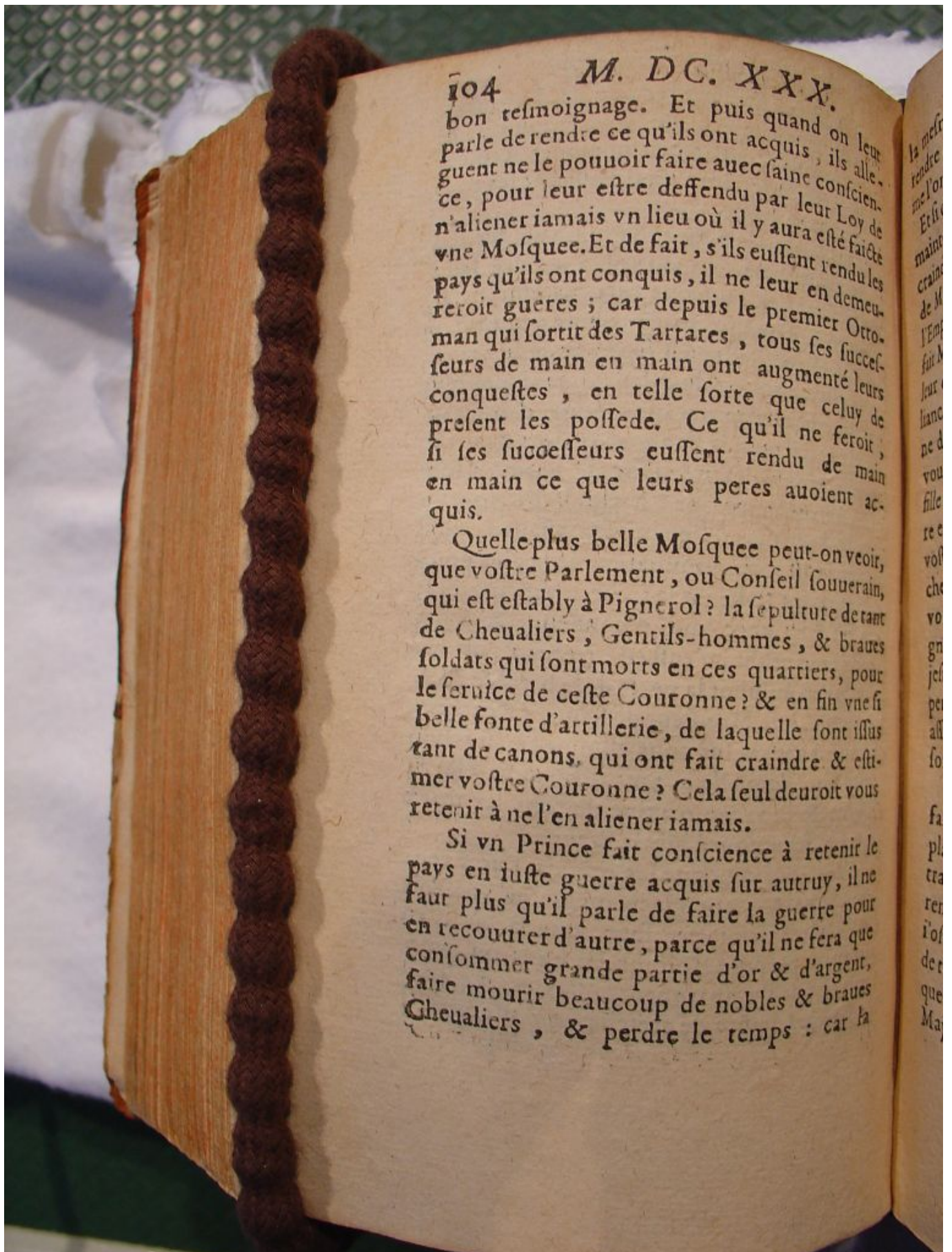


*Le Mercure François.* 581  
des Roys de France, *Reges Gallie*, Tanquerel  
a employé le grand Roy Henry IV. sans luy  
donner le titre de Roy de Navarre: & ce qui  
faict iuger qu'il n'a pas fait ceste omission par  
imprudence, mais bien par dessein, c'est qu'il  
a bien employé au dessus le Roy Henry III.  
avec le titre de Roy de Pologne, par conse-  
quent il deuoit à plus forte raison donner le  
titre de Roy de Navarre au feu Roy Henry  
IV. surnommé le Grand d'heureuse memoire,  
puisque c'estoit son premier titre, lequel il n'a  
pas perdu estant deuenu Roy de France: titre  
qui par succession appartient à Louys XIII.  
son fils, nostre bon & iuste Roy, à present  
sainctement & glorieusement regnant. Et de  
faict les Ordonnances, Edicts & Declaratiōs  
du Roy, lettres de Chancelleries, les Arrests  
du Conseil Priuē de sa Majesté, Arrests des  
Parlemens & autres Cours souueraines, sont  
intitulez du titre de Roy de France & de Na-  
uarre: ce qui est si visible & si ordinaire, que  
Tanquerel ne pouuoit pas l'ignorer. Mais la  
raison pourquoy il n'a pas voulu employer ce  
titre de Roy de Navarre est bien aisée à con-  
cevoir, c'est à cause qu'il a eu crainte de faire  
desplaisir aux pretentions du Roy d'Espagne,  
lequel vsurpe vne grande partie dudit Royau-  
me de Navarre: Ce qui monstre que luy, &  
ceux qui l'ont instruiēt, n'ont pas l'ame Fran-  
çoise comme ils doiuent auoir. En la derniere  
colonne *Res gest. in Occidente*, il a employé que  
*Pipino regnum annuit Zacharias Papa, pulsa*  
oo iij

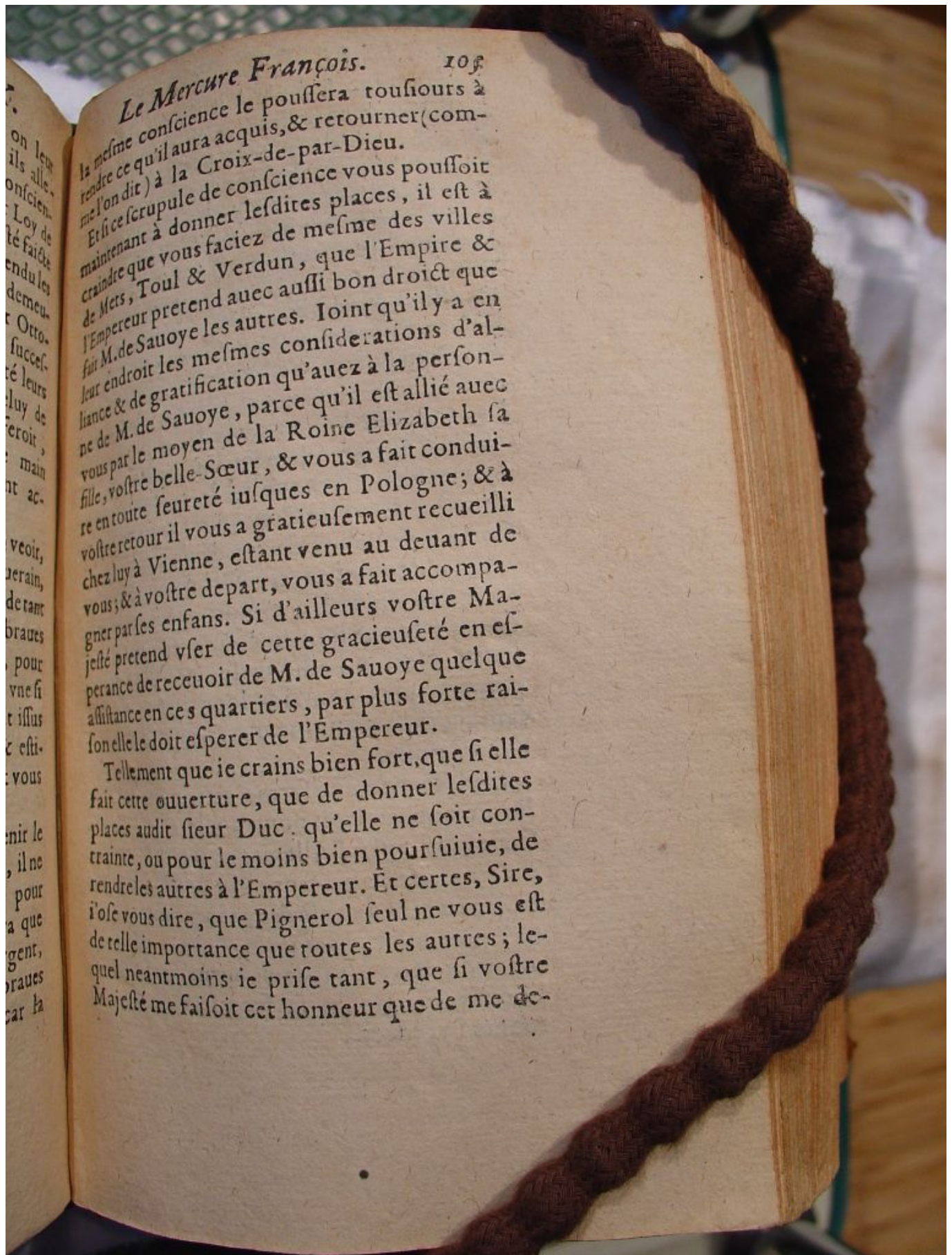
1630\_103.jpg



1630\_104.jpg



1630\_105.jpg



*Le Mercure François.*

105

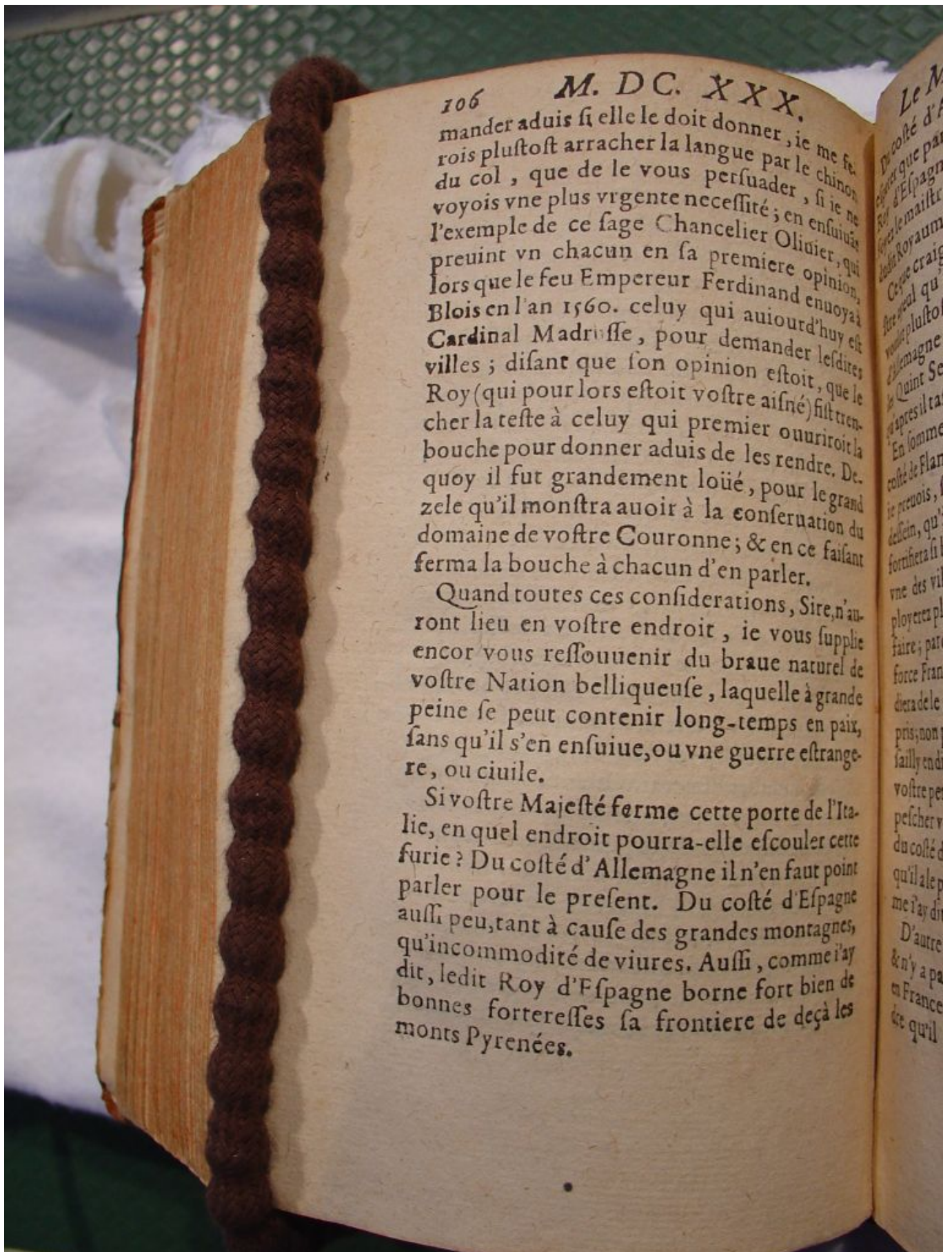
la mesme conscience le pouffera toujours à rendre ce qu'il aura acquis, & retourner (comme l'on dit) à la Croix-de-par-Dieu.

Et si ce scrupule de conscience vous pouffoit maintenant à donner lefdites places, il est à craindre que vous faciez de mesme des villes de Metz, Toul & Verdun, que l'Empire & l'Empereur pretend avec aussi bon droit que fait M. de Sauoye les autres. Joint qu'il y a en leur endroit les mesmes considerations d'alliance & de gratification qu'avez à la personne de M. de Sauoye, parce qu'il est allié avec vous par le moyen de la Roine Elizabeth sa fille, vostre belle-Sœur, & vous a fait conduire en toute seureté iusques en Pologne; & à vostre retour il vous a gracieusement recueilli chez luy à Vienne, estant venu au deuant de vous; & à vostre depart, vous a fait accompagner par ses enfans. Si d'ailleurs vostre Majesté pretend vser de cette gracieuseté en esperance de receuoir de M. de Sauoye quelque assistance en ces quartiers, par plus forte raison elle le doit esperer de l'Empereur.

Tellement que ie crains bien fort, que si elle fait cette ouuerture, que de donner lefdites places audit sieur Duc. qu'elle ne soit contrainte, ou pour le moins bien pouruiue, de rendre les autres à l'Empereur. Et certes, Sire, i'ose vous dire, que Pignerol seul ne vous est de telle importance que routes les autres; lequel neantmoins ie prise tant, que si vostre Majesté me faisoit cet honneur que de me de-

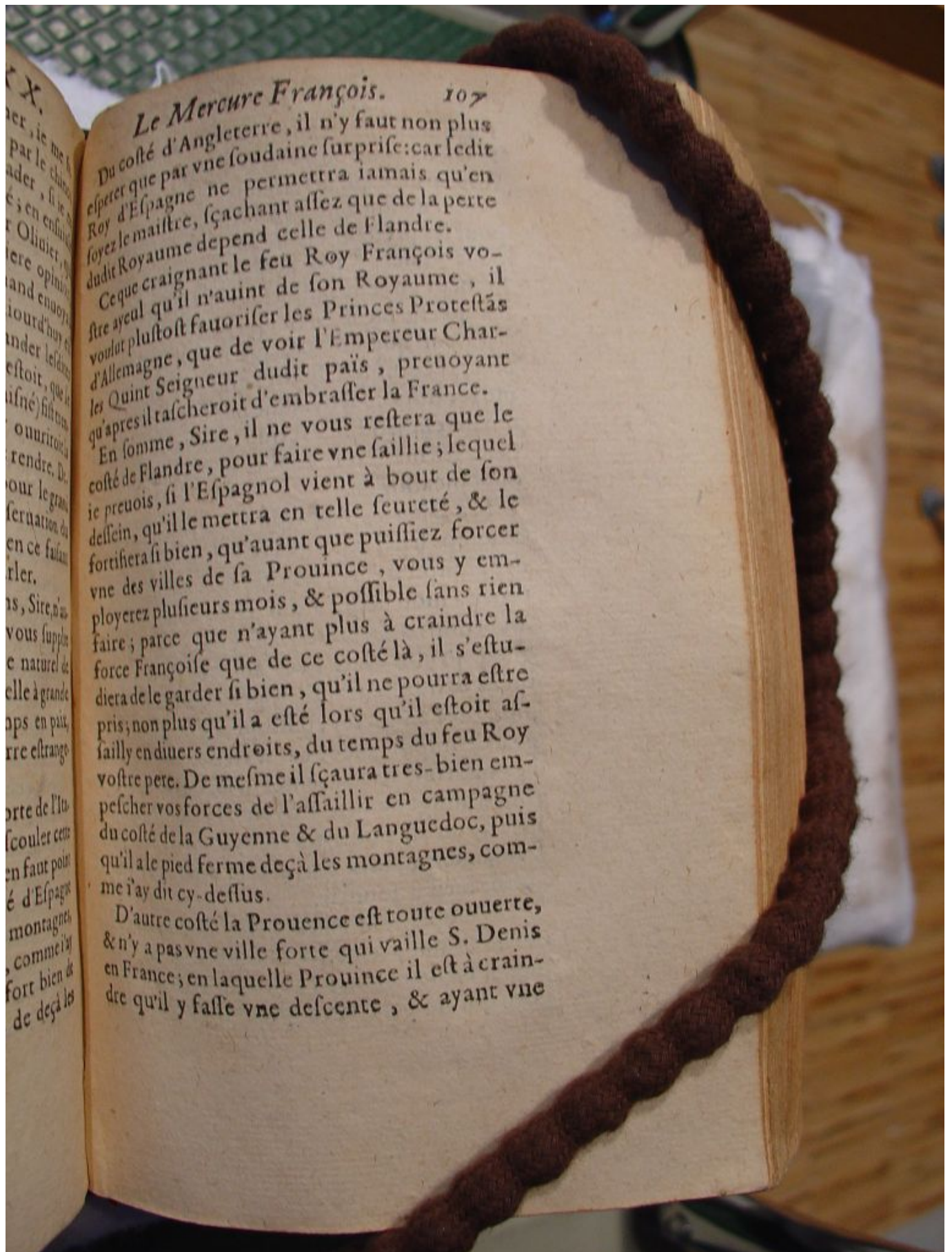


1630\_106.jpg



106 M. DC. XXX.  
mander auis si elle le doit donner, ie me fe-  
rois plustost arracher la langue par le me-  
du col, que de le vous persuader, si ie ne  
voyois vne plus vrgente necessité; en ensui-  
l'exemple de ce sage Chancelier Oliuier, qui  
preuint vn chacun en sa premiere opinion,  
lors que le feu Empereur Ferdinand enuoya  
Blois en l'an 1560. celuy qui aujourd'huy est  
Cardinal Madruce, pour demander lesdites  
villes; disant que son opinion estoit, que le  
Roy (qui pour lors estoit vostre aisé) fist tren-  
cher la teste à celuy qui premier ouvroit la  
bouche pour donner auis de les rendre. De-  
quoy il fut grandement loüé, pour le grand  
zele qu'il monstra auoir à la conseruation du  
domaine de vostre Couronne; & en ce faisant  
ferma la bouche à chacun d'en parler.  
Quand toutes ces considerations, Sire, n'au-  
ront lieu en vostre endroit, ie vous supplie  
encor vous ressouenir du braue naturel de  
vostre Nation belliqueuse, laquelle à grande  
peine se peut contenir long-temps en paix,  
sans qu'il s'en ensuiue, ou vne guerre estrange-  
re, ou ciuile.  
Si vostre Majesté ferme cette porte de l'Ita-  
lie, en quel endroit pourra-elle escouler cette  
furie? Du costé d'Allemagne il n'en faut point  
parler pour le present. Du costé d'Espagne  
aussi peu, tant à cause des grandes montagnes,  
qu'incommodité de viures. Aussi, comme i'ay  
dit, ledit Roy d'Espagne borne fort bien de  
bonnes forteresses sa frontiere de deçà les  
monts Pyrenées.

1630\_107.jpg



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**